

Electr(on)icien à vélo ?



Terminés les bouchons, les PV et le casse-tête du parking et vive l'écologie avec les cyclos de mon entreprise.

L'association Boîtes à Vélo – France fait la promotion de l'entrepreneuriat à vélo. En généralisant le vélo comme moyen alternatif aux véhicules motorisés dès que c'est possible, elle veut contribuer à lutter contre le réchauffement climatique et faire des villes plus respirables et conviviales.

Aujourd'hui, l'association présente **Ma Cycloentreprise**, un programme de **sensibilisation et d'accompagnement des artisans et petites entreprises au vélo cargo** comme moyen de mobilité professionnelle.

« Ce programme s'adresse spécifiquement aux entreprises des métiers/secteurs considérés comme "cyclables", dont les électriciens, pour leur faire découvrir, les convaincre et les aider à passer au mode vélo », explique Mathieu Cloarec, Directeur et responsable du développement de Boîtes à Vélo. « C'est une belle opération d'économie d'énergie pour les artisans qui sont sensibles au développement durable et veulent améliorer le bilan carbone de leur entreprise, ou simplement gagner du temps et économiser de l'argent. »

Le programme Ma Cycloentreprise, démarré en 2020 est maintenant présent dans 18 villes de France et durera jusqu'en 2022. Il est financé par le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) du Ministère de la Transition écologique.

Assuré par les professionnels à vélo, membres des Boîtes à Vélo – France, le programme propose **gratuitement un parcours « entreprendre à vélo »** en 3 étapes :

- **Une formation à la cyclomobilité professionnelle**, en petit groupe (4 à 7 personnes) et en présentiel, d'une **demi-journée**, alliant théorie et pratique, comprenant notamment l'essai de vélos cargo.
- Si l'on est prêt à sauter le pas, **un accompagnement personnalisé** de 2 heures, avec un expert de l'association Les Boîtes à Vélo, pour bien choisir son vélo utilitaire, adapté à son usage professionnel.
- **Un accompagnement financier individuel**, avec par exemple une prime de 20 % du prix d'achat du vélo, (plutôt réservée aux bénéficiaires ayant peu accès au crédit bancaire) via un accompagnement réalisé par l'Adie, partenaire du programme. Cette prime est cumulable avec les primes des collectivités à l'achat de vélos et avec l'opération « Tremplin pour la transition écologique » de l'Ademe (voir encadré).

Les formations sont disponibles chaque mois dans les 18 villes, l'inscription très simple se fait sur le site **macycloentreprise.fr**. Les bénéficiaires, qu'ils soient déjà entrepreneurs ou en phase de création d'entreprise, peuvent ainsi profiter d'une expertise concrète, tant sur le plan technique que théorique. C'est aussi une occasion de découvrir « le mode vélo ».

L'initiative « Tremplin pour la Transition écologique des PME »

Dans le cadre du plan « France Relance », le ministère de la Transition écologique et l'ADEME ont lancé fin janvier 2021 un nouveau guichet visant à accompagner les petites et moyennes entreprises dans la mise en œuvre d'études et d'investissements, dans tous les domaines de la transition écologique. Ce dispositif simplifié permet d'accompagner les premiers pas de leur engagement dans la transition écologique en bénéficiant rapidement d'aides forfaitaires. Cet appel à projets s'adresse à toutes les TPE et PME, à l'exclusion des auto-entrepreneurs. Les projets lauréats de cette initiative bénéficieront d'une aide forfaitaire comprise entre 5 000 et 200 000 euros, en fonction des projets sur lesquels les entreprises s'engagent, sous forme d'une subvention.

Le dispositif constitue un tremplin pour des projets plus ambitieux, qui pourront bénéficier des autres aides de l'ADEME ou de l'accompagnement de Bpifrance.



Pour en savoir plus :

<https://lesboitesavelo.org/>

<https://macycloentreprise.fr/>

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>